

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le onze octobre, à 10 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Bourg-Lastic s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François BIZET, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation du 06 octobre 2014.

Sont présents : MM. BIZET Jean-François. BELLAIGUE Gilles. ARTIGE André. CHAUCOT Gérard. CHAPUT Alain. EYBOULET Pascal. VENTALON Vivien. VERNY Louis. Mmes ACHARD Marie-Claire. BAUDRIER Anne. MAGNOL Paulette. OLLIER Chantal. PASSELAIGUE Christelle.

Absent excusé : M.DEBOTE Bernard (procuration à M. CHAUCOT Gérard). VERDIER Nicolas (procuration à M. VENTALON Vivien).

Secrétaire de séance : Mme MAGNOL Paulette.

Le procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA FETE PATRONALE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de solliciter une aide du département de 1.000,00 € pour l'organisation de la fête patronale 2015, dont le programme sera arrêté lors d'une prochaine réunion de la commission culture et animation. Une aide de 700,00 € sera également sollicitée au titre de la DALD, ainsi qu'une participation du Crédit Agricole à hauteur de 300,00 €.

PROGRAMMATION FIC 2014-2015

Madame ACHARD maire-adjoint aux finances rappelle au conseil municipal que la programmation FIC qui concernait la voirie est aujourd'hui épuisée.

Elle propose en conséquence que soient retenus en qualité d'investissements éligibles à la subvention FIC pour 2014, les travaux de mise en sécurité du bâtiment B Ecole primaire et collège pour une dépense subventionnable de 132.478 € et pour 2015, des travaux d'amélioration de l'école pour une dépense subventionnable de 40.037 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ces propositions et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour solliciter la subvention FIC ainsi que tous autres financements possibles.

TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE BATIMENT B ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du résultat de l'appel d'offres relatif aux travaux de mise en conformité du bâtiment B de l'école primaire.

- S'agissant du lot n°1 (petite maçonnerie et second œuvre), 4 entreprises ont répondu ; après négociations, l'offre de l'entreprise DOME CONSTRUCTIONS a été retenue pour un montant de travaux de 63.227,50 € HT, soit un montant de 75.873,00 € TTC.
- S'agissant du lot n°2 (électricité chauffage), 3 entreprises ont répondu ; après négociations, l'offre de l'entreprise ALLEZ a été retenue pour un montant de travaux de 61.500,38 € HT, soit un montant de 73.500,46 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le maire à signer les marchés avec les entreprises retenues.

INFORMATION SUR TRAVAUX VOIRIE 2014

Monsieur ARTIGE informe le conseil municipal que les travaux de voirie devant être exécutés dans les villages de Préchonnet, compte-tenu des contraintes techniques sont reportés au printemps 2015 ; ceux du village d'Artiges seront commencés cet automne mais pour les mêmes contraintes pourraient être également terminés au printemps.

TRAVAUX TOILETTES CENTRE BOURG

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il est indispensable d'installer des toilettes publiques dans le centre bourg.

Plusieurs possibilités d'emplacement sont envisagées, notamment derrière le bâtiment de l'ancienne gendarmerie ou encore sous le monument aux morts. Des devis seront demandés pour cette opération, pour laquelle le conseil municipal émet un accord de principe et charge le maire d'engager les démarches.

TRAVAUX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la plupart des bâtiments communaux nécessitent des travaux plus ou moins importants selon les bâtiments. Un certain nombre de travaux urgents de rénovation et d'entretien sur des bâtiments, notamment locatifs ont déjà été engagés : remplacement des chéneaux de la mairie, remplacement de la VMC des logements sociaux, remise en état du logement de la Poste, pose d'un chauffage dans les toilettes publiques de la place de la Poste permettant leur utilisation en période de gel.

Il informe également le conseil que d'importants travaux d'entretien du mur d'enceinte du cimetière sont à prévoir, pour lesquels des devis ont été demandés. Ces travaux seront programmés au budget 2015, compte-tenu qu'ils ne seront réalisables qu'après la période hivernale. Seront également prévus d'éventuels travaux au local du Club du 3^{ème} âge, ainsi que le chauffage de l'appartement de l'ancienne caserne des pompiers et enfin des travaux d'isolation des murs extérieurs de la gendarmerie.

En considération de l'importance des travaux à envisager et compte-tenu du désengagement regrettable des services de l'Etat dans leur mission d'assistance technique aux communes, il propose au conseil municipal de prendre l'appui d'un maître d'œuvre pour aider la commune à élaborer le contenu d'une programmation de travaux d'entretien et de réfection des bâtiments communaux sur plusieurs exercices budgétaires, ce d'autant que nous allons devoir nous engager prochainement sur les travaux de mise aux normes au regard de l'accessibilité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve ces propositions.

ATTRIBUTION AIDE FINANCIERE A « ARTIGES REINING HORSES »

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande de « sponsoring » de « Artiges Reining Horses » pour sa participation au salon du cheval « Equita'Lyon » qui aura lieu du 29 octobre au 02 novembre 2014 à Lyon.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur une éventuelle petite aide financière de la commune qui ne sera accordée que moyennant contrepartie sous forme de l'apposition du logo de la commune sur tous les supports de communication liés à l'évènement susmentionné, de sorte que la commune bénéficie de la couverture médiatique et des retombées attendues de cette manifestation pour l'image et la notoriété de la commune.

L'aide ne sera versée que sur la production par le bénéficiaire des preuves de l'accomplissement des contreparties conditionnant son versement.

Le conseil municipal, à la majorité des membres présents (deux voix contre de MM. VENTALON et VERDIER), décide d'attribuer une aide financière de 150,00 € à « ARTIGES REINING HORSES » en contrepartie de la mise en œuvre des conditions énoncées.

ATTRIBUTION SUBVENTION FNATH SECTION DE MESSEIX

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'il a été destinataire d'une demande de subvention de la FNATH (Accidentés du Travail et Handicapés) Section de Messeix.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention de 100,00 € (montant identique à la subvention attribuée en 2013).

ADHESION AU POLE SANTE AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU PUY-DE-DOME

Monsieur le maire énonce au conseil municipal que :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 22 à 26-1 et 108-1 à 108-4,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux.

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme en dates des 17 novembre 1997, 26 mars 2003 et 27 novembre 2009 ayant créé les services de médecine professionnelle et préventive, de prévention et d'intermédiation sociale et de maintien dans l'emploi,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-24 en date du 13 juin 2014 instaurant une nouvelle tarification pour le Pôle Santé au travail

Vu la circulaire n° NOR INTB1209800C du 12 octobre 2012 portant application des dispositions du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale

Considérant que les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,

Considérant que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive, et que cette obligation peut être satisfaite par l'adhésion à un service créé par un Centre de Gestion,

Considérant que le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme a mis en place un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité,

Considérant les prestations offertes par le Pôle Santé-Prévention du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme telles que décrites dans la convention d'adhésion, en particulier l'option 1 qui prévoit.....,

Monsieur le maire propose au conseil municipal que dans l'intérêt de nos employés municipaux, la commune adhère à l'option 1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Adhère à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail (option 1) et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

MOTION SUR L'AVENIR DE LA TRESORERIE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la trésorerie de Bourg-Lastic dispose normalement de 3 postes d'agents en plus du trésorier du Mont-Dore qui assure également la direction de ce bureau. Or, suite à la mutation en août dernier d'un des agents qui traitait particulièrement les dépenses des collectivités, aucun agent n'a été nommé pour le remplacer. Il a été de plus constaté qu'en période de congés, la trésorerie ne fonctionnait qu'avec un seul agent, ce qui pose des problèmes dans les délais de traitement des mandats. Un agent du service de remplacement assure en ce moment quelques permanences mais cela ne peut perdurer ainsi.

Les élus, craignant que ce dysfonctionnement ne soit une raison invoquée pour la fermeture de la trésorerie, demandent à la direction des finances publiques de nommer sans tarder un agent titulaire sur le poste vacant à la trésorerie de Bourg-Lastic, afin que le service public puisse être assuré dans des conditions normales et demeure un service de qualité au service des collectivités, ceci afin que les nombreuses collectivités et établissements publics dont elle a la charge au niveau comptable, puissent fonctionner normalement et tenir les délais légaux de paiement de leurs factures.

QUESTIONS DIVERSES

Maison de santé pluridisciplinaire : Monsieur le maire informe le conseil qu'une nouvelle réunion avec les professionnels de santé se tiendra le 15 octobre prochain. Il confirme l'attribution d'une subvention de la région pour un montant de 150.000,00 €, ce qui donne le plan de financement suivant :

- Région : 150.000,00 €
- DETR : 150.000,00 €
- FNADT : 100.000,00 €
- Subvention réserve parlementaire Sénateur : 10.000,00 €.

Il expose au conseil qu'une subvention FIC de 52.000,00 € était espérée dont nous ne pourrions bénéficier, les services du département s'y étant opposés au motif que la maison de santé serait productive de revenus (revenus = loyers facturés aux professionnels locataires de la

MSP) alors même qu'il s'agit d'un service immobilier permettant seulement le maintien d'un service de santé correspondant à des besoins essentiels de la population. C'est du moins ce qu'a précisé Monsieur SAUVADE à Marie-Claire ACHARD.

Monsieur le maire informe le conseil qu'il a par suite rencontré le Président du conseil général, Jean-Yves Gouttebel qui s'est montré quelque peu étonné de cette information). Monsieur le maire a expliqué au président Gouttebel que, compte-tenu de cette situation : absence de FIC (52.000,00 €) et absence de FEDER, la réalisation même de la maison de santé pourrait être remise en cause alors même que les services de santé sont classés dans notre territoire par l'ARS comme étant en péril extrême. Il lui a donc demandé de tenir compte de cette situation et de nous aider à trouver les fonds correspondants, soit environ 100.000,00 €. Monsieur le Président s'est engagé à intervenir auprès du préfet pour essayer d'obtenir des crédits FEDER et à tenter de trouver au sein du budget du département une possibilité de nous attribuer une subvention de l'ordre de 50 à 100.000 €. Monsieur le maire espère donc sans pouvoir le garantir, que le département financera la maison de santé.

Une procédure d'appels à architectes sera lancée prochainement.

Réunion Commission Communication : Monsieur le maire souhaite que la commission communication se réunisse sans tarder pour préparer le prochain BL INFO, ainsi que le bulletin municipal annuel dont il a été convenu qu'il serait maintenu.

Implantation Eoliennes sur la commune de Saint-Sulpice : Monsieur le maire rappelle au conseil qu'il y a plusieurs projets d'implantation d'éoliennes sur le territoire de la communauté de communes dont un à Prondines, un à Tortebeffe, un à Briffons et un à Saint-Sulpice. Les plus avancés sont ceux de Tortebeffe et de Saint-Sulpice qui sont également les plus récents. Les zones d'implantation sur Saint-Sulpice sont définies et imposent qu'elles soient accessibles à 2 égards : il faut qu'il y ait une voirie d'accès à la fois pour le chantier et pour l'entretien du parc. Il faut également que les éoliennes soient accessibles pour un raccordement au réseau ERDF. Pour l'instant, la commune de Bourg-Lastic a été saisie d'une demande de la société VSB pour faire délibérer les membres de la section de Ribière car il se trouve que des chemins de desserte et des chemins de raccordement au réseau électrique passent au travers du territoire de la section de Ribière qui se situe sur le territoire de la commune de Saint-Sulpice. Monsieur le maire de Saint-Sulpice a déjà fait délibérer sa section et fait son référendum. Nous devons donc, nous mairie de Bourg-Lastic, conformément à la délibération prise lors de la précédente réunion du conseil municipal, organiser le référendum pour consulter les membres de la section de Ribière.

Concert chorale « Les Cravates en Bois » : Monsieur CHAUCOT précise la date du concert qui aura lieu le 08 novembre 2014 à 20 h 30 à la mairie, et pour lequel, il est temps de penser à la communication.

Rentrée des enfants en toute petite section à l'école : Madame BAUDRIER demande ce qu'il en est. Monsieur le maire lui répond que cette question fera l'objet d'un débat lors du premier conseil d'école qui aura lieu début novembre.

Monsieur le maire informe également le conseil, puisqu'il est question de l'école, qu'il va organiser rapidement une réunion avec les enseignantes de l'école primaire, les employées municipales et Céline BILLARD pour mener une réflexion sur le « temps éducatif » qui regroupe de manière indissociable sur une journée le temps scolaire, le temps d'activités périscolaires, le temps des récréations et celui de la cantine. Ceci afin d'améliorer les transmissions entre les différents responsables : enseignantes, employées municipales et intervenants périscolaires et d'améliorer ainsi le temps éducatif de nos enfants..

Madame PASSELAIGUE indique que Madame ROZOT, correspondante locale du journal « La Montagne » n'ayant pu assister à la présente réunion fait demander un compte-rendu pour parution dans la presse.

Amicale Laïque : Les soucis de l'Amicale Laïque, de la troupe de théâtre sont préoccupants et Monsieur le maire déplore le « délitement » d'autres associations. C'est pourquoi, il demande à Gilles BELLAIGUE de réunir sans tarder la commission en charge de l'animation, culture et festivités de sorte qu'il soit réfléchi à une action. Il indique que la mairie est déjà intervenue fortement au niveau de l'Amicale Laïque, mais qu'il y a les autres associations pour lesquelles, la mairie doit également envisager des actions pour maintenir le tissu associatif important pour la population. Madame ACHARD demande s'il y aura un marché de Noël ; Monsieur BELLAIGUE lui indique qu'il n'y en aura pas cette année, car c'est une manifestation qui demande un gros travail d'organisation et que l'association des commerçants s'est réunie trop tardivement pour cela. Monsieur le maire juge que cette animation est d'un grand intérêt pour l'ensemble des bourgnois et qu'il conviendrait d'organiser dans des délais utiles, une telle manifestation l'année prochaine., Il précise qu'il est bien évident pour autant que la mairie ne peut pas se substituer aux associations pour l'organisation de toutes les manifestations de l'intérêt de la population. Madame MAGNOL approuve, disant que la mairie fait déjà beaucoup et plus qu'elle devrait.

Printemps des Poètes : Monsieur le maire expose que l'assemblée générale de l'Association « La Grange de Jacques » s'est tenue la semaine dernière et il indique qu'il a accepté que la commune soit le moteur pour le Printemps des Poètes puisqu'elle a le label Village en Poésie. La commune a donc pris donc l'initiative d'une réunion qui se tiendra la semaine prochaine pour organiser le Printemps des Poètes 2015 qui a coûté beaucoup trop cher cette année au détriment des autres activités de la Grange de Jacques. Il indique que le Printemps des Poètes doit être recentré sur les écoles et le collège et qu'il sera piloté par la commune en concertation avec la Grange de Jacques et les établissements scolaires.. Madame PASSELAIGUE demande ce qu'il en sera par voie de conséquence pour la subvention versée à l'association. Monsieur le maire répond que la commune sera attentive aux comptes présentés par la Grange de Jacques et notamment à leur correcte ventilation, car il apparaît que la subvention de la commune a été mise en totalité sur le Printemps des Poètes alors même que la commune ne subventionne pas que cette manifestation mais plus globalement l'activité de la Grange de Jacques.